FORMULAIRE DEMANDEUR MUNICIPAL SDE_31-08-20



Page 1 sur 6

1. PRÉSENTATION DU PROJET ET DU REQUÉRANT

Titre du projet à soumettre:		
Adresse du terrain à réhabiliter :		
Lot(s) cadastral (aux)		
Lot(3) Gadastiai (aux)		
Vocation actuelle du terrain	☐ Construit	
	☐ Stationnement	
	☐ Vacant	
	☐ Autre :	
Superficie du terrain		
1.1 ARRONDISSEMENT OU SERVICE DE LA VILLE DE N	MONTRÉ AL	
Est-ce que la Ville de Montréal est propriétaire du terrain ?	☐ Oui ☐ Non	
Nom et prénom de la personne désignée :		
Adresse:		
Courriel :	Téléphone :	
1.2 AUTRE ORGANISME MUNICIPAL		
Nom de l'organisme municipal :		
Est-ce que l'organisme municipal est	☐ Oui ☐ Non	
propriétaire du terrain ?		
Nom et prénom du représentant de l'organisme		
municipal:		
Adresse:		
Courriel :	Téléphone :	
Counter.	i dicpitotic .	

FORMULAIRE DEMANDEUR MUNICIPAL

SDE_31-08-20



Page 2 sur 6

Y a-t-il un mandataire désigné pour agir au nom de l'organisme municipal? oui ☐ non ☐ Si oui,			
Nom	de l'entreprise :		
Nom	et prénom de la personne désignée :		
Adre	esse :		
Cour	rriel : Téléphone :		
2. CC	ONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DU TERRAIN		
2.1	Le terrain a-t-il abrité, le ou après le 24 avril 1997, des activités d'enfouissement, d'entreposage, de collecte, de tri et de conditionnement, de transfert et de traitement ? Par exemple: les aires d'accumulation de résidus miniers, les dépôts de déchets de fabriques de pâtes et papiers, les dépôts de matériaux secs, les lieux d'enfouissement et les centres de stockage ou de traitement de sols, d'eau, de déchets et de matières dangereuses.	Oui 🗌	Non 🗌
2.2	Le projet respecte-t-il les lois, les règlements et les documents afférents en vigueur au Québec ? (LQE ¹ , LPTAA ² , Guide d'intervention, PPRLPI ³) ?	Oui 🗌	Non 🗌
2.3	Le terrain dépasse-t-il les critères d'usages ou les valeurs limites réglementaires du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains ?	Oui 🗌	Non 🗌
2.4	Le terrain est-il sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles, au sens de l'article 22, alinéa 1, paragraphe 9 de la Loi sur la qualité de l'environnement ?	Oui 🗌	Non 🗌
2.5	Le terrain est-il assujetti à l'application de la section IV du chapitre IV de Loi sur la qualité de l'environnement ?	Oui 🗌	Non 🗌
	Si oui, en vertu de quel article ? :		

 ¹ LQE : Loi sur la qualité de l'environnement
 ² LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
 ³ PPRLPI : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Montréal Programme de subventions relatif à la

réhabilitation de terrains contaminés

FORMULAIRE DEMANDEUR MUNICIPAL

SDE_31-08-20 Page 3 sur 6

2.6	Quels sont les volumes de sols contaminés estimés pour la réhabilitation du terrain?
	Sols A-B m³
	Sols B-C m³
	Sols > C m ³
	Sols > RESC m³
	Matières résiduelles m³
	Matières résiduelles m³
	dangereuses
2.7	Le projet prévoit-il la réhabilitation complète du terrain ? Oui Non Non
2.8	Quel est le niveau de contamination, le type de contaminants ?
2.9	Quel est l'objectif de réhabilitation ? atteinte des critères B du <i>Guide d'intervention</i>
2.5	atteinte des critères C du Guide d'intervention
	autre précisez :
2.10	Décrivez la méthodologie de réhabilitation planifiée du terrain.
2.11	Un système de traçabilité approuvé par le ministre permettant de suivre Oui ☐ Non ☐
	tout déplacement de sols contaminés à l'extérieur du terrain d'origine sera mis en place.
	This on place.
2.12	En vertu de l'article 6 de la Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains
	contaminés municipaux ou d'un organisme municipal, le projet doit favoriser en premier lieu le traitement <i>in situ</i> lors des travaux de réhabilitation et, si celui-ci n'est pas possible, le traitement des
	sols excavés en vue d'être valorisés. Décrivez comment le requérant compte favoriser l'utilisation
	de technologies de traitement <i>in situ</i> pour la décontamination ou favoriser le traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.
	Un rapport technique préparé par un expert dans le domaine doit être fourni lorsque le traitement <i>ir</i> situ ne peut être utilisé ainsi qu'un avis technique lorsqu'il n'est pas possible de favoriser le
	traitement des sols excavés en vue d'être valorisés.

FORMULAIRE DEMANDEUR MUNICIPAL SDE_31-08-20



Page 4 sur 6

3. INFORMATIONS SUR LE PROJET DE RÉHABILITATION

3.1 ARRONDISSEMENT OU SERVICE DE LA VILLE DE IVIONTREAL
Fournir les documents complémentaires suivants :
☐ information relative au règlement d'emprunt; et☐ numéro de projet ou de sous-projet au Plan triennal d'immobilisation.
3.2 AUTRE ORGANISME MUNICIPAL
 Fournir une lettre d'engagement par laquelle cet organisme : s'engage à respecter la totalité de la directive; reconnaît que toute fausse représentation entraîne l'annulation du soutien financier; accepte que le refus de laisser le directeur ou son représentant autorisé pénétrer sur la propriété visée par la demande, de même qu'examiner et prendre en photo toute propriété immobilière et mobilière, entraîne la perte du droit au soutien financier et une obligation de rembourser toute aide déjà versée, le cas échéant, dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.
3.3 PROJET D'INVESTISSEMENT
Le projet prévoit-il la réalisation d'un projet d'investissement ? oui ☐ non ☐
Note: Un projet d'investissement est projet de construction, de reconstruction, de rénovation, d'agrandissement, de relocalisation, de transformation ou d'aménagement de bâtiment, d'ouvrage, de terrain, de végétation ou de toits ou murs verts Si oui,
1- Préciser le(s) usage(s) prévu(s) : Résidentiel Commercial Industriel Institutionnel (bibliothèque, aréna, etc.) Éducation Parc / terrain sportif Jardin communautaire Mixte, précisez : Autre, précisez :
2- Préciser le coût estimé du projet d'investissement : et fournir les plans d'implantation ou une description détaillée du projet d'investissement qui sera réalisé sur le terrain visé par les travaux admissibles.

FORMULAIRE DEMANDEUR MUNICIPAL

SDE_31-08-20

Montréal Programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

Page 5 sur 6

4. ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

	DATES PRÉVUES	
Lancement de l'appel d'offres		
Réception des offres		
Octroi du contrat		
Début des travaux de réhabilitation		
Fin des travaux de réhabilitation		
Début du projet d'investissement, le cas échéant		
Fin du projet d'investissement, le cas échéant		
5. ESTIMATION DES COÛTS DE RÉHABILITATION		
/euillez compléter l'annexe C de la <i>Directive relative au s</i> contaminés municipaux ou d'un organisme municipal et la j	•	e terrains
Dans tous les cas, l'addition de la subvention municipale e eurs mandataires et d'organismes visés à l'article 5 de la publics et sur la protection des renseignements personn admissibles des projets de décontamination. Veuillez in auxquelles le projet est admissible et les montants attendus	Loi sur l'accès aux documents des org lels ne pourront dépasser 75 % des c ndiquer ci-dessous les autres aides p	ganismes dépenses
S. LISTE DES AUTRES DOCUMENTS À JOINDRE		
Preuve de propriété, telle l'inscription au registre foncier ou acceptée	une offre d'achat	
Document établissant le mandat de toute personne agissa	nt au nom du propriétaire, 📗	
autre que la Ville de Montréal, le cas échéant		
Curriculum vitae du mandataire, le cas échéant		
Études de caractérisation environnementales phase I et II	réalisées par un]
professionnel possédant un minimum de 10 années d'expe		•
des sols contaminés ou, pour les cas visés par la section l'		
I de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitı	•	
habilité par le ministre (si disponibles au moment du dépôt		
Curriculum vitae des professionnels signataires des études		
environnementales, le cas échéant		

Montréal Programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

FORMULAIRE DEMANDEUR MUNICIPAL

SDE 31-08-20

Page 6 sur 6

Demande d'approbation d'un plan de réhabilitation ou de la déclaration de conformité	
si les travaux sont assujettis à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement	
(si disponibles au moment du dépôt de cette demande)	
Devis, cahier des charges et documents d'appel d'offres (si disponibles au moment	
du dépôt de cette demande)	

7. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je soussigné(e)

- sollicite une subvention relativement à la réhabilitation de terrain(s) contaminé(s) en vertu de la Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal;
- reconnais avoir pris connaissance de la Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal;
- reconnais avoir été informé(e) de ne pas entreprendre de travaux sans avoir au préalable obtenu un avis écrit du Service du développement économique de la Ville de Montréal confirmant l'admissibilité du projet;
- autorise toute visite ou inspection des travaux à toute heure raisonnable;
- atteste que les renseignements fournis sur le présent formulaire sont exacts et complets.

Nom du requérant (en caractère d'imprimerie)	Signature du requérant	Date (JJ MM AAAA)

Pour soumettre votre demande par courriel : rehabilitation.terrains.contamines@montreal.ca



